

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 février 2024**

**Secrétaire de séance : madame Annick AUFFRET**

**n°5.4.1**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Office municipal des loisirs du 3<sup>e</sup> âge**  
**Remboursement**

M et Mme Lacquement s'étaient inscrits, comme régulièrement, à la sortie de l'office de loisirs du 3 e âge, du 2 novembre 2023 au chalet de l'étang et avaient réglé leur inscription d'un montant de 38 € (19€ X2). Cependant entre-temps M Lacquement était tombé malade et le couple n'avait pu participer à ladite sortie. .Depuis M Lacquement est malheureusement décédé.  
M le Maire et l'ensemble du conseil municipal adressent d'ailleurs à son épouse à sa famille et à ses proches, leurs condoléances attristées

Son épouse sollicite le remboursement des 38€

La commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique réunie le 29 janvier 2024, a émis un avis favorable à cette demande de remboursement

M le Maire propose au conseil municipal de suivre cet avis .

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Annick Auffret

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Publiée sur le site internet le : Lundi 4 février 2024  
Envoyée et reçue au contrôle de légalité le : 29 février 2024